

COMMUNE DE LA PIARRE

Compte rendu de la séance du 30 janvier 2021 à 9h00

Présents : BECHAZ Jacques, DEPEYRE François, DEPEYRE Nadine, ODDOU Eric, PRUNSTER Magali, XAVIER Frédérique

Secrétaire de séance Nadine DEPEYRE

La maire présente ses vœux et remercie le public présent limité à 10 personnes (3 habitants) ainsi que les 2 personnes participant en audio conférence, une innovation pour ce 1^{er} conseil municipal de l'année. Au vu de la crise sanitaire qui perdure et pour tenir compte des inquiétudes légitimes de certains d'assister au conseil, la proposition de l'audio conférence est une alternative au huis clos. La maire explique le besoin réciproque de maintenir le lien avec les habitants en cette période particulière. Elle expose d'ailleurs la volonté des élus de la participation des habitants à la vie communale ; ainsi les commissions participatives reprendront afin de favoriser les échanges, peut-être sous-format numérique dans un 1^{er} temps (audio ou visioconférence) au vu du contexte sanitaire.

Elle dit avoir eu de bons retours des colis de fin d'année (et bons d'achat) offerts par la municipalité et le comité des fêtes. Les habitants ont apprécié et remercient beaucoup les enfants pour leurs beaux dessins.

1 Questions du public

La maire propose au public de prendre la parole s'il le souhaite.

1-1/Bernard Tisserand vient solliciter une intervention du conseil municipal au sujet d'un incident vécu récemment : une attaque de Noly, le chien de Jean Marc sur sa personne, il y a 15 jours chez lui au moment où il arrivait (le chien lui a pris la jambe sans serrer). Jean Marc qui était chez les voisins, est venu tout de suite récupérer son chien. Par son intervention il tient à communiquer les éléments suivants :

- C'est la 2^{ème} fois que cela se passe, la 1^{ère} fois à vélo il y a 2 ans (le chien lui a pris la jambe sans serrer également)
- Bernard, très choqué, est allé à la gendarmerie (main courante) qui l'a renvoyé vers la mairie.
- Et puis il y a quelques jours se promenant dans le village, il a rencontré Jean Marc avec son chien en liberté et lui en a fait la remarque. Une altercation verbale, presque physique entre les 2 hommes a eu lieu, et il reconnaît volontiers que tous les 2 ont perdu leur sang-froid.
- Il souhaite préciser qu'il a toujours eu de très bonnes relations avec Jean Marc jusqu'à présent, mais a peur pour ses petits-enfants, ses clients et les habitants en général.
- Il demande au conseil municipal de réfléchir au problème et de trouver une solution.

La maire explique avoir été informée de l'attaque par Bernard. Elle a pris contact avec Jean Marc et l'a reçu le 28/1 en mairie. Elle a entamé des démarches pour éviter que la situation ne se reproduise.

1-2/Andrée Angéli s'exprime à son tour en disant qu'elle aimerait pouvoir traverser le village sans avoir peur des chiens. Elle dit se déplacer uniquement en voiture et qu'il faut trouver une solution. Elle demande où en est le sondage qui avait été fait au début 2020.

La maire explique qu'un point à l'ordre du jour est prévu à ce sujet et qu'il sera abordé un peu plus tard dans la séance.

1-3/Jean Somano pose une question sur le déneigement de la Calade qui n'est pas fait cette année comme d'habitude. Il a d'ailleurs envoyé un mail en ce sens à la mairie.

La maire donne les éléments de réponses suivants :

- la convention prévoit effectivement le déneigement de la Calade.
- Lors d'un rendez-vous avant la période hivernale avec Laurent Oddou, elle a appris que la lame de la commune était trop large (2.80m repliée au maximum) pour passer dans la Calade et d'autres rues étroites. Le déneigement de ces voies nécessite donc de changer de tracteur et engendre une perte de temps difficile à assumer pour Laurent au vu de son activité agricole.
- La maire a donc pris acte du matériel communal non adapté pour certaines rues du village et a fait le nécessaire pour les déneiger à minima cette année en achetant un chasse neige manuel pour permettre à l'employé communal de faire un passage piéton dans ces rues étroites.
- Il va falloir identifier les besoins et envisager peut-être d'autres matériels pour l'hiver prochain.

Les questions du public étant épuisées, la Maire poursuit l'ordre du jour de la séance.

2 Validation des projets de comptes rendus des 2/10/20 et 18/12/20

La maire demande s'il y a des remarques concernant les 2 comptes-rendus à soumettre au vote. Aucune remarque n'étant formulée, elle propose de passer au vote. Ces 2 projets sont validés à l'unanimité. (6/6)

3 Avis PDPFCEI (plan départemental de protection des forêts contre l'incendie)

La 1^{ère} adjointe expose les informations générales à ce sujet :

- Le plan précédent date de 2006 et doit être renouvelé pour 10 ans avec les mises à jour concernant les normes réglementaires 2020.
- Les démarches de renouvellement de ce plan ont débutées en 2017 et la phase de validation doit se faire au 1^{er} trimestre 2021.
- L'avis de chaque commune du département est à transmettre avant le 1^{er} février 2021.

Un tour de table des élus est fait pour avis. Pas d'objection des conseillers sur l'utilité et la stratégie de ce plan de défense incendie si ce n'est une inconnue quant à l'opérationnalisation des objectifs fixés, au plan de financement et donc sur les incidences financières pour notre commune. De plus, le document soumis à la lecture des élus (120 pages) ne disposait pas de

notes de synthèse, ce qui est dommage pour celles et ceux n'ayant pu tout lire, par manque de temps ou n'étant pas de grands lecteurs.

L'avis est donc favorable à l'unanimité (6/6) mais avec les observations sus-mentionnées.

4 Aménagement forestier avec l'ONF

La Maire expose que la commune compte 271 hectares de forêts soumis au régime forestier. La gestion forestière est prévue par un plan d'aménagement pour 20 ans qui expire en 2021. En raison de la crise sanitaire, les différents échanges pour proposer un nouveau plan n'ont pas pu avoir lieu et l'ONF propose de le prolonger pour 5 ans.

Elle précise que 220 ha sont classés en usage « production » et 50 ha classés en intérêt écologique.

Des coupes sont encore en attente d'affouage pour le bois d'Aiguilles (parcelle n°14), vers le relais (parcelle n°13) et vers les plaines (parcelle n°1).

Le conseil valide à l'unanimité le prolongement de ce plan. (6/6)

5 Centre de loisirs de Serres ALSH convention de participation 2021

La maire évoque le fait que le centre de loisirs (6-12 ans) était jusqu'à présent géré par les PEP 05 mais la commune de Serres a souhaité ouvrir à la concurrence et a signé une convention avec les Foyers ruraux (FRAS) qui sera le nouveau gestionnaire au 1er/01/2021. Auparavant la commune de la Pierre participait par convention (15€/journée et 8€ / ½ journée) en fonction de la fréquentation des enfants du village. Cela permettait aux familles de bénéficier du tarif « serrois ».

Avec le nouveau gestionnaire, si la commune conventionne à nouveau, la participation sera de 250€/an (tarif forfaitaire pour les communes de - 200 habitants) quel que soit le nombre d'enfants et de journées. Pour info, la participation de la commune a été de 376 € en 2019 et de 248 € en 2020 (un seul enfant concerné dans la commune).

La participation des familles, fonction du quotient familial, correspond à un forfait pour 3 ou 5 jours par semaine. Si la mairie conventionne avec le Centre de loisirs, cela représente une réduction de 4€/enfant/jour.

Convention acceptée à l'unanimité. (6/6)

6 Convention de mise à disposition du hangar communal à l'ACCA.

La maire rappelle qu'une convention pour 3 ans a été signée le 12 avril 2018 entre la commune et l'ACCA (association communale de chasse agréée) pour la mise à disposition du hangar communal, moyennant la somme de 100€/an, eau et électricité à la charge de la commune. Nous arrivons à l'issue des 3 ans et sans dénonciation expresse, cette convention sera reconduite tacitement. La maire expose les points suivants :

- Le conseil a évoqué à plusieurs reprises les besoins de la commune de disposer d'un local de plain-pied plus adapté pour l'agent technique et pour du stockage de matériel ;

- les désagréments divers liés à la présence des chasseurs en plein cœur du village. Lors de discussions toujours cordiales avec le président de l'ACCA, ce dernier s'est dit conscient des nuisances créées.
- La convention ne prévoit pas de délai de notification.
- La commune n'a pas d'obligation de relogement, mais elle s'efforcera de faciliter la ré-implantation de l'ACCA sur le territoire sans garantie pour autant.
- Le conseil municipal réaffirme qu'il ne s'agit aucunement de porter atteinte à l'ACCA et à l'activité agricole sur le village mais bien de permettre une cohabitation sereine.
 - Jacques nous informe sur la situation d'associations de chasse dans 2 communes proches comme Saint Pierre d'Argençon et l'Epine.

Compte-tenu de ce qui vient d'être évoqué, la maire propose de ne pas reconduire la mise à disposition du hangar communal à l'ACCA. Après vote à la majorité, la convention ne sera pas reconduite (4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

7 Situation des chiens dans le village : mesures envisagées

La maire évoque la nécessité d'aborder la problématique des chiens en liberté dans le village pour plusieurs raisons :

- Un sondage a été fait début 2020 par un habitant (résultats envoyés en mairie), il n'y a pas eu de suite donnée. Ce sondage a été renseigné par plus de 40 personnes. Il en ressort que 40% des personnes ont déclaré avoir été agressées par un chien, 50% ont été témoins de rixes entre chiens et 81% ont fait part de la gêne occasionnée dans le village.
- Un arrêté municipal datant de 2016 est en vigueur; il est ciblé sur les chiens de troupeaux et indique l'interdiction de se promener avec un chien tenu en laisse ou non sur tous les chemins du village. Il n'est visiblement pas connu et pas respecté.
- Concernant les chiens, il y a 2 cas de figures : les chiens de troupeaux (détenus dans le cadre d'une activité professionnelle) et les chiens de compagnie laissés libres.
 - François réagit en disant que personne ne doit aller se promener sur les chemins près des champs où se trouvent des troupeaux avec des chiens de protection.
 - Frédérique répond à François que ce n'est pas toujours facile lorsqu'on fait une randonnée car sans panneau d'indication de présence de troupeaux de l'endroit d'où l'on part, on peut se retrouver au bout de quelques heures de marche face à un troupeau avec un seul chemin possible.
- Il existe deux réglementations au sujet de la divagation des chiens : 1/ Divagation des chiens au sens large n'est avérée que si le maître est à plus de 100 m selon le Code rural ; 2/ règlement sanitaire départemental des Hautes-Alpes qui prévoit lui l'interdiction de divagation.

La proposition de la maire est une concertation avec tous les propriétaires de chiens de compagnie afin de trouver des solutions et que chacun prenne conscience de la situation.

Etant donné la vive réaction d'Eric, la maire rappelle qu'elle pourrait prendre sur le champ un arrêté municipal demandant que tous les chiens soient tenus en laisse sans délai. Elle insiste sur le fait qu'elle fait le choix de l'aborder en concertation avec les propriétaires car elle est bien consciente du sujet délicat.

Une nouvelle fois, des élus tiennent à préciser qu'il ne s'agit aucunement de porter atteinte à l'activité agricole sur le village mais bien de permettre à tous (exploitants, promeneurs,...) de profiter sereinement de notre environnement.

8 Convention avec la SPA (fourrière animale)

La maire expose que dans le cadre des recherches faites sur la réglementation des chiens, elle a appris qu'il y a obligation pour chaque commune d'avoir une fourrière animale. Si la commune n'en dispose pas, elle peut choisir de conventionner avec une association qui propose ce service (La SPA de Veynes en ce qui nous concerne).

Après avoir pris contact avec cette dernière, la dernière convention signée avec la commune date de 2007. Le tarif est forfaitaire en fonction de la population : 0.83€/habitant en 2021 soit 78.85€ pour notre commune en 2021.

Après délibération cette convention est adoptée à l'unanimité. (6/6)

9 Schéma de cohérence territoriale (SCOT) diagnostic

La maire explique que c'est un document réglementaire régi par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), document prévu pour 20 ans et porté par la communauté de communes. Ce document envisage d'une manière générale le développement du territoire sous différents angles (économiques, social, transports...) en privilégiant un équilibre entre les services présents en milieu urbain et rural. En 2021 la 1^{ère} phase portera sur le diagnostic (état des lieux des communes).

La maire a listé quelques éléments qu'elle a abordés (sans concertation préalable avec le conseil) au cours d'une première réunion :

- Potentiel touristique peu valorisé,
- lieu convivial à développer (né des initiatives du confinement et poursuivies pour certaines),
- numérique qui fait défaut (point internet),
- bois sous exploités lié aux contraintes d'accès,
- mutualisation avec Sigottier au niveau des services techniques (agent en commun)
- réhabilitation de la station d'épuration du chef lieu (10% de subvention pour l'instant),
- projet de rénovation du bâtiment communal de la Cure.

Lors de cette réunion, d'autres élus ont évoqué le désert médical avec possibilité de créer une maison médicale, des transports pour un périmètre à définir, ainsi que le projet de déploiement de la fibre.

Un questionnaire est à compléter, donc il faudra nous y pencher un peu plus afin de prendre en compte l'avis de tous avant de le retourner à la communauté de communes.

10 Ouverture anticipée de crédits en investissement: Budget 2021

La maire explique que nous avons le droit d'abonder certains chapitres afin de pouvoir régler des factures d'investissement avant d'avoir voté le budget de l'année à hauteur de 25% de crédits votés en 2020. Nous devons donc faire une ouverture anticipée de crédits pour pouvoir payer les factures qui arriveraient sans attendre le vote du BP.

Sur le budget de la commune au chapitre 16: 2389.80€ et au chapitre 23: 30 207.48€

Sur le budget de l'eau: 43 976.96€

Les élus autorisent à l'unanimité cette ouverture anticipée de crédits. (6/6)

11 Point intercommunalité

La 1^{ère} adjointe nous donne pour information quelques points à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui se tiendra le 4 février.

- Aide aux loyers sur 3 ans pour les créateurs ou repreneurs d'entreprises commerciales en centre bourg (20% pour la première année, 15% l'année suivante et 10% la dernière année).
- Ouverture du marché pour le balisage et l'entretien des sentiers de randonnée : 40 000€/an.
- Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche pour permettre l'ouverture des commerces durant tout le mois de février.
- Modification du marché de traitement des ordures ménagères suite à la fermeture du Beynon ce qui va entraîner un surcoût.

Avant de passer aux questions diverses, la maire souhaite aborder un point qu'elle a oublié en début de séance. Elle souhaite s'exprimer sur le courrier de François joint en annexe au dernier compte rendu:

« Au sujet du dernier compte-rendu du 18/12, je remercie François de l'avoir fait mais je voudrais réagir sur sa lettre me concernant :

Chacun a le droit d'avoir un avis bien sûr mais à condition de le présenter comme son opinion et non pas comme une vérité. Car dans ce dernier cas, cela pourrait être qualifié de propos diffamatoires et cela ne laisse que peu de place à la discussion.

Quand on parle de respect il me semble que cela doit être dans les 2 sens et de mon côté il -me semble n'avoir manqué de respect à personne.

Suite à cette situation, j'ai fait le choix de convoquer une réunion de travail spécifiquement consacrée aux relations au sein du conseil. J'ai pu y exprimer mon point de vue à l'ensemble du conseil. Espérons qu'à l'avenir chacun fera preuve de bonnes volontés pour que les échanges soient plus fluides et que les tensions personnelles (si elles persistent), n'interfèrent pas sur l'action communale, c'est l'objectif commun que nous nous sommes fixés. Nous avons besoin d'apprendre à travailler ensemble, à nous faire confiance mutuellement et seul le temps nous dira si nous sommes capables d'aboutir à un réel travail d'équipe. »

12 Questions diverses

12-1/ La maire souhaite faire un point sur le passage du rallye :

- bonne tolérance des commissaires (par endroits) malgré le huis-clos, verbalisation de quelques campings-cars au Château. Pas d'incidents supplémentaires signalés.
- Les sacs de Rubalise mis entre 2 containers poubelle du collet ont été ramassés ainsi que des cartons de poubelles par une association du rallye dans la semaine suivant le rallye. Dommage qu'il y ait un défaut de communication en ce sens puisque cette association intervient en tant que prestataire du Rallye et opère après chaque épreuve 2 ou 3 passages sur le trajet pour récupérer les éventuels déchets oubliés.
- Renseignements pris sur les modalités d'un éventuel passage du Rallye à l'avenir sur la commune : les organisateurs définissent les spéciales sur plan et demandent ensuite l'accord aux communes. Le choix des épreuves est connu en juillet en principe. Éric fait remarquer qu'il n'est pas trop possible de refuser car il s'agit de routes départementales. Dans le cas de l'épreuve de cette année, concernant 4 communes, si les 4 n'avaient pas donné leur accord la spéciale n'aurait certainement pas été actée, par contre si une seule sur 4 s'y oppose, c'est la majorité qui l'emporte !

12/2- La maire explique que suite au dernier conseil, un sondage a été fait aux habitants pour un déneigement des chemins privés ainsi que pour les horaires de passage :

- 4 demandes ont été recensées pour les chemins : 2 personnes au collet, 1 au château et 1 au Vissac. Après discussion en réunion de travail, il a été convenu que le déneigement soit effectué à titre gracieux pour cette année au moins vu le temps de travail supplémentaire estimé (15 minutes/tournée). Une décharge de responsabilité de la commune en cas d'incidents leur sera demandée.
- 2 réponses pour les impératifs horaires (professionnels): Une révision de la tournée est nécessaire afin que le quartier « Les Aires » soit déneigé avant 7h et « Le Collet » avant 7h30.
- Éric précise qu'en donnant la possibilité aux habitants que la commune déneige les parties privées, elle prend le risque d'une surcharge de travail pour Laurent et d'un surcoût. Il précise que Laurent a toujours déneigé le chemin de Paul et Patricia Genty avec son matériel privé et sans rémunération de la commune et il ne comprend pas pourquoi la demande a été faite à la commune maintenant. Par ailleurs, il précise aussi que le déneigement de la Calade est trop dangereux au vu de la pente ce que François confirme.

12/3- La maire fait un point sur le projet de la Station d'épuration du chef lieu :

- A la mi-janvier, M. Rapin du bureau d'étude SERET a rencontré certains élus. Il a proposé un autre projet : une station d'épuration à roseaux à construire sur le terrain à échanger avec Olivier Reynaud à droite en arrivant avec une 2^{ème} partie pour infiltration à l'emplacement actuel. Cette solution permettrait à la commune d'aller au-delà des critères réglementaires minimum et que les rejets soient infiltrés dans la terre toute l'année avec une tolérance de rejets après traitement directement dans la rivière en cas de fortes pluies et de risque d'engorgement (trop plein vers milieu naturel). A l'heure actuelle tous les rejets après traitements sont déversés directement dans la rivière, sans infiltration.
- Le marché public précédent n'ayant pas pu aboutir, il est nécessaire de faire une nouvelle démarche d'appel d'offre pour un nouveau marché public. La proposition du

bureau d'étude est de nous fournir le nouveau DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) actualisé avec le nouveau projet pour fin février.

- À ce jour, la mairie ne dispose que de 10% subventions, ce qui correspond à un apport personnel de 110 000.00 € environ. Ce point sera rediscuté dans les prochains mois au sein du conseil municipal.
- La maire pense que l'on pourrait essayer de répondre à certains critères pour avoir droit aux subventions refusées pour l'instant. La station fonctionne actuellement à peu près « correctement », ce qui offre la possibilité d'attendre un peu.
- Jacques précise que M. Rapin nous a indiqué que l'on pouvait aussi choisir une tranche "ferme" pour le 1^{er} étage et poursuivre par une tranche optionnelle plus tard pour les lits d'infiltration.

12/4- La maire indique avoir reçu le devis de M. Palpant pour divers travaux demandés :

- condamnations des 3 cheminées dans le bâtiment communal mairie (cheminées inutilisées et envahies de nids de frelons et / ou autre insectes),
- réparation du portail et du pilier de l'entrée du gîte
- réparation des volets de l'appartement au dessus du gîte

Le devis global avec 2 solutions possibles pour réparer le portail s'élève à 1500€ Il est évoqué aussi la création d'un petit bout de dalle devant le portail (comme celui qui donne accès à la mairie) pour éviter l'eau et la boue. Il faudra voir aussi le problème d'eau qui coule sur la route et dans la cave sous l'appartement des écoles non loué pour l'instant (eau venant de l'écoulement pluvial non raccordé correctement de la propriété privée au dessus).

Avant de clôturer la séance, la Maire demande si les conseillers veulent aborder d'autres points.

Eric regrette que Bernard Tisserand soit parti afin de lui dire qu'il roule trop vite en voiture dans le village.

N'ayant pas d'autres demandes des conseillers, la maire évoque les dates des prochaines réunions de travail prévues : le vendredi 12 et 26 février (budget) à 18h. Tous les conseillers sont d'accord, elles sont donc retenues

Un point de dernière minute sur la vaccination Covid est fait par la maire qui dit que plus aucun rendez-vous n'est donné pour l'instant. Il est inutile d'appeler.

Fin de la réunion du conseil à midi.

La secrétaire de séance : Nadine DEPEYRE

